

# ADOPTER LES BONS GESTES

## pour vos balades en forêt...

Bannir toute cigarette,  
feu de camp ou barbecue



Rester sur les routes  
et chemins forestiers



Respecter la  
signalisation  
des chantiers



Emporter  
mes déchets



Circuler sur les routes  
et chemins autorisés



Laisser le  
bois mort au sol



Rester sur  
les sentiers



Surveiller mon animal  
de compagnie



Cueillir avec  
modération



Être attentif  
aux autres



Respecter la quiétude  
des animaux



Plus d'infos dans :

**LA CHARTE DU PROMENEUR**

à télécharger sur [onf.fr](https://onf.fr)